



Garde d'une petite fille de 11ans1/2

Par **martine67**, le **01/03/2011** à **13:58**

Bonjour, depuis que notre petite fille a 3 mois nous l'avons élevé jusqu'a aujourd'hui date de ses 11ans1/2 ,le papa a le droit parental et la maman aucun droit,le papa c'est marié il y a 4 ans et elle est toujours chez nous et ne veut pas vivre chez son papa a cause des mauvais contacts avec sa belle-mere....Avec accord avec son père nous aimerions avoir sa garde , et aimerais savoir ce qu'il faut faire...

Question : aurais je de sa part une pension alimentaire

Question: aurais je la sécurité sociale pour elle

Je vous remercie a l'avance pour votre réponse.

Mme muths

Par **mimi493**, le **01/03/2011** à **14:03**

Vous ne pourrez pas avoir sa garde, cette notion n'existe pas.

Vous devez, avec une requête conjointe, demander au JAF une délégation d'autorité parentale avec ou sans exercice conjoint avec le père (à vous de voir) et que la résidence de l'enfant soit chez vous.

Quant à la pension alimentaire, est-ce que le père veut en verser une ? Parce qu'il s'il refuse et que vous l'exigez, il pourrait vous refuser la délégation d'autorité parentale ou la supprimer ensuite.

Par **martine67**, le **01/03/2011** à **14:06**

Je vous remercie pour votre réponse qui a été rapide...
Bonne journée